



# La Chambourgeoise

## LE MOT DU MAIRE

Traditionnellement, la Chambourgeoise du mois de mai vous présente le budget voté en mars. Cette année, année d'élection, elle aurait également pu être la première de la nouvelle municipalité élue le 15 mars dernier.

La crise sanitaire que nous traversons et les décisions gouvernementales en ont décidé autrement. Face à la pandémie du coronavirus "Covid19", nous voilà confinés depuis le 17 mars 2020. Dans quelques jours sera enclenchée la procédure de déconfinement progressif instaurée par le gouvernement et aménagée dans chaque département.

A ce titre, je suis, en étroite collaboration avec l'équipe enseignante, sur le point de valider les modalités de reprise scolaire sur notre commune.

Bien évidemment, j'ai une pensée sincère vers toutes les familles des victimes de ce virus, beaucoup de compassion envers tous ceux qui travaillent au quotidien pour soigner, protéger, aider et faire que le confinement soit supportable pour chacun. Outre l'impact sanitaire de cette pandémie, difficile de mesurer l'impact social et économique qui nous attend pour les mois et années à venir. Encore faut-il que nos éminents et valeureux chercheurs, médecins trouvent le remède, le vaccin qui nous permettra de retrouver une vie sanitaire plus sereine. Dans l'attente, et malgré le confinement, continuons à être responsables et à appliquer au mieux les gestes barrières.

Pendant toute cette période et dans les jours qui vont suivre, la municipalité en place avant le 15 mars, a répondu dans sa très grande majorité à mes sollicitations pour que la commune continue à avancer, pour répondre aux demandes des administrés, pour apporter son soutien à ceux qui le souhaitent.

Même si la mairie est fermée en apparence, une permanence téléphonique est assurée 7 jours sur 7 et les services et moi-même avons répondu aux courriels. La continuité des services, certes a minima, a été assurée.

Je tiens à remercier également les agents municipaux qui ont répondu présents à chaque fois que je les ai sollicités, tant sur le plan administratif que technique pour l'entretien de notre commune, les missions périscolaires pour assurer, avec les enseignants l'accueil des enfants de soins qui nous l'ont demandé. Pour le service à la population, ils seront acteurs essentiels de cette phase de déconfinement.

Pour l'avenir, la municipalité a décidé de faire l'acquisition de masques alternatifs dits "grand public", en tissu pour en remettre gratuitement un par habitant. (Modalité de distributions dans les pages suivantes)

Bien évidemment, même dans la difficulté de déplacement et de possibilité de se réunir, nous avons essayé de faire avancer les dossiers pour les travaux programmés en 2020. Heureusement, les moyens numériques nous permettent de communiquer en sécurité en audio ou visioconférence.

Enfin, en cette période de confinement à la campagne, avec une météo très clémente, chacun a pu exercer ces talents de jardinier. Voilà certainement un rayon de soleil dans la morosité ambiante de ce confinement et l'anxiété qu'elle a pu développer chez certains. Dommage cependant que cette période ait vu naître des dépôts sauvages de déchets verts sur les terrains de la commune et les chemins de nos forêts.

Nous allons revenir dans cette chambourgeoise sur chacun des points évoqués ci-dessus, à savoir :

- La pandémie et la distribution des masques,
- L'organisation à l'école,
- La vie municipale et locale,
- Le budget et les travaux engagés,
- L'environnement, le fleurissement.

Le déconfinement approche, mais soyons responsables, respectons les gestes barrières. En vous protégeant, vous protégez également les autres. Prenez soin de vous.

Le Maire, Laurent Couraud

# INFORMATIONS DIVERSES

## La Pandémie et la distribution de masques

- L'annonce du gouvernement précise que le port du masque est obligatoire dans les transports en commun. Elle l'est également dès que la distanciation est inférieure à 1 m.
- Pour le mieux-être de chacun, et pour vous permettre, a minima d'avoir un masque pour aller faire vos courses ou effectuer les sorties essentielles à vos besoins, la municipalité a décidé de commander une quantité de masques tissu, lavables et réutilisables. Un masque sera attribué à tous les habitants nés avant le 31/12/2005. Bien évidemment, un masque semble peu, il appartiendra donc à ceux qui le souhaitent de fabriquer ou faire l'acquisition de masques par ailleurs.
- Si parmi vous, certains ont à cœur de fabriquer des masques et d'en faire profiter voisins, amis ou d'autres habitants de la commune, n'hésitez pas à vous faire connaître.
- Pour la distribution, nous allons remettre en porte à porte à chaque personne née jusqu'au 31/12/1950 un masque tissu dans les plus brefs délais. Une permanence sera assurée par les élus pour les autres habitants qui devront se présenter avec leur carte d'identité, un justificatif de domicile et le livret de famille pour retirer le masque qui leur est attribué.

Les premières permanences auront lieu le **lundi 11 mai et mercredi 13 mai de 14h00 à 18h00** dans la salle d'exposition de la Tuilerie. Les permanences suivantes seront indiquées sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, la commune a fait l'acquisition, comme tout employeur est en devoir de le faire, de masques, gants et produits désinfectants nécessaires et utiles pour les agents et leurs activités professionnelles.

M. le Maire profite de cette parution pour remercier, en complément du travail des élus, en complément des contacts répétés de Mme SIARD avec les personnes âgées, les habitants qui ont par solidarité aidé et répondu aux besoins de leurs voisins et proches.

## Ecole et reprise progressive des cours

La directrice et M. le Maire ont cosigné et envoyé un sondage auprès des parents pour connaître le nombre d'enfants susceptibles de reprendre les cours, de bénéficier de la garderie et de manger à la cantine.

Avec les contraintes sanitaires imposées, il appartient à l'équipe enseignante de constituer les groupes d'élèves et à l'équipe municipale d'assurer la logistique, garderie, cantine et nettoyage des locaux. A l'intérieur de l'école, nous mettrons donc tout en œuvre pour assurer au mieux la sécurité sanitaire de chacun, enfants, enseignants et employés municipaux.

A l'extérieur, un parcours sera fléché et c'est à vous parents d'assurer les gestes barrières, en évitant les regroupements et en assurant la distance entre vous et les parents qui vous précèdent.

## Tarifs cantine et garderie, mars, avril et mois à venir

Par décision du 20 avril, en application de l'ordonnance du 1er avril il a été décidé de fixer les tarifs de mars et avril comme suit :

- Maintien des tarifs occasionnels de repas pour la cantine (4,20 € pour les enfants et 5,30 € pour les adultes) et tarifs horaires pour la garderie (2,50 € de l'heure, dès l'heure commencée)
- Pour les familles au forfait : 22,00 € pour la garderie et 25,00 € pour la cantine en mars (calculé selon un prorata du coût annualisé). Gratuité pour avril.

Pour les mois de mai et juin, ce principe de facturation devrait être maintenu.

## Inscriptions rentrée scolaire 2020/2021

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie **avec les documents suivants** :

- Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- Un justificatif de domicile,
- Un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

## Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

La cérémonie est annulée, seul un dépôt de gerbe sera effectué par M. le Maire.

# VIE MUNICIPALE ET LOCALE

## La mairie, son fonctionnement

Depuis le 17 mars, la mairie est fermée au public.

Cependant :

- Une permanence téléphonique a été maintenue 7 jours sur 7,
- Les services ont répondu aux différents mails que ce soit pour des questions générales, d'état civil ou d'urbanisme,
- Sur rendez-vous et à la demande, des dépôts et remises de courriers, dossiers et sacs jaunes ont été effectués.

A compter du 11 mai, la mairie sera de nouveau ouverte au public mais sur des créneaux horaires réduits : mardi et jeudi de 9h00 à 12h30.

Les administrés qui entreront en mairie devront être munis d'un masque et chacun devra observer la distanciation sociale qui s'impose.

Une permanence téléphonique restera disponible dans la journée.

La messagerie sera également à privilégier, étant consultée très régulièrement 7 jours sur 7.

Le site de la mairie sera alimenté au mieux des nouvelles informations et des évolutions des procédures. N'hésitez pas à aller le consulter régulièrement : <https://www.chambourg-sur-indre.fr/>

## Conseil municipal - élections :

Le résultat des élections municipales du 15 mars 2020 est le suivant :

Une seule liste : **"AGIR Ensemble"** conduite par Arnaud BIHOUR :

- |                    |                       |                       |                       |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1. BIHOUR Arnaud   | 2. SIARD Chantal      | 3. COURTADE Stéphane  | 4. BARRANGER Nathalie |
| 5. DOREAU Florent  | 6. CHOLIERE Christine | 7. MARCHAND Sébastien | 8. PINGUET Sandra     |
| 9. ROULLET Ludovic | 10. KLIMCZAK Maggy    | 11. ERTEL Sébastien   | 12. HURAUULT Martine  |
| 13. COPPIN Raphaël | 14. SCEATS Fabienne   | 15. LIGAUD Guy        |                       |

Nombre d'inscrits à Chambourg	Abstentions	Votants	Exprimés	Blancs ou nuls
1019	640	379	321	58
	62,81 %	37,19 %	31,50 %	15,30 %

La liste a donc été élue avec 100 % des voix exprimées. L'installation de ce nouveau conseil et l'élection du nouveau maire, prévues le 20 mars ont donc été annulées par décision gouvernementale.

Selon la loi d'urgence du 23 mars 2020 et l'ordonnance du 1er avril, la date du second tour des élections (pour les communes concernées) et d'installation des conseils municipaux devrait être publiée au plus tard par décret en conseil des ministres du 27 mai 2020.

Dans l'attente, les conseillers municipaux et maires élus en 2014 voient leurs mandats prolongés jusqu'à l'installation des nouveaux élus.

C'est donc dans ce contexte particulier que les élus continuent à travailler, pour assurer la continuité de l'exécution des décisions prises avant les élections, pour permettre le fonctionnement des services, la gestion des affaires courantes, le suivi et la continuité des dossiers et, dans cette tempête sanitaire, la cogestion de la vie scolaire et périscolaire....

## Vie associative et festivités

Toutes les manifestations printanières ont été annulées : brocante, randonnées, et prochainement le tournoi des jeunes footballeurs du RCVI initialement prévu pour l'ascension. La programmation des manifestations estivales sera également bouleversée

L'évolution de la pandémie et des décisions gouvernementales qui en découlent devraient malheureusement, annihiler tout espoir de fêtes estivales.

M. le Maire tient à saluer les bénévoles de ces associations, en pause depuis le 15 mars. Nul doute que les responsables ne sont pas en sommeil mais à l'affût de l'évolution des directives et pressés de pouvoir reprendre le cours normal des choses. Il est toujours difficile de prendre des décisions, d'annuler des événements, notamment quand tout est programmé.

Tenez-vous prêts, il y aura des jours meilleurs, c'est tout ce que l'on peut souhaiter pour retrouver la gaieté et convivialité de nos manifestations et fêtes locales.

# BUDGET ET TRAVAUX 2020

## Budget 2020

Lors de la séance du conseil municipal du 02 mars dernier, le budget 2020 a été adopté à l'unanimité à :

- 946 305,86 € en section de fonctionnement.
- 809 905,37 € en section d'investissement.

Pour mémoire, la section de fonctionnement, regroupe toutes les dépenses de la vie quotidienne de la commune dont notamment :

- Les charges à caractère général (Frais d'entretien des bâtiments, de la voirie; les fluides, eau, gaz et électricité; les achats de fournitures administratives, techniques; les fournitures scolaires et périscolaires dont cantine et garderie; les assurances etc.... pour un montant prévisionnel de 285 400,00 €,
- Les charges de personnel pour 341 950,00 €,
- L'autofinancement prévisionnel reversé aux besoins d'investissement pour 199 272,00 €.

En investissement, les principales opérations sont :

- Des travaux à l'école : réfection du sol du modulaire et ouverture d'une fenêtre dans les toilettes des petits pour un budget de 16 000,00 €,
- La deuxième tranche de modification de l'éclairage public en lampes moins énergivores pour 22 000,00 €,
- Des travaux de voirie pour 80 000,00 €,
- Quelques acquisitions de matériels pour 10 000,00 €,
- Le solde de l'opération cimetièrre pour 20 000,00 € (Opération aujourd'hui terminée),
- La réfection des 2 courts de tennis pour 50 000,00 €,
- Le solde de l'opération Défense extérieure de l'incendie pour 20 000,00 € (opération pratiquement terminée, il ne reste plus qu'à remplir les réserves dès que le déconfinement le permettra),
- Une provision pour diverses études : PAVE-PLU-Tuileries 20 000,00 €,
- La réhabilitation et le réaménagement paysager du site des Ponts romains et du lavoir pour 267 340,00 €.

La situation administrative de la commune, de par la pandémie et les décisions gouvernementales, a quelque peu ralenti les objectifs fixés par ce budget.

Cependant, l'équipe est restée mobilisée et divers travaux sont donc engagés :

- ❖ **Voie** : Dans le cadre du marché public mutualisé avec la communauté de commune, commande a été passée pour refaire l'ensemble de la voirie de l'entrée de Marray (en arrivant de la RD943) jusqu'au village des Besniers.
- ❖ **Tennis** : lors de ce conseil, décision a été prise de retenir l'entreprise attributaire du marché et la commande a été faite. La situation actuelle pourrait provoquer un peu de retard dans le planning initial de juin.
- ❖ **Ecole** : Toute la partie maçonnerie est commandée également.
- ❖ **Matériels** : A noter la commande d'un tableau numérique pour l'école pour remplacer le premier qui présente de gros signes de fatigue. Dans la continuité des équipements techniques électriques, une débroussailleuse sur batterie est en attente de livraison.
- ❖ **Ponts romains** : Suite à la présentation de notre dossier, le département a attribué une subvention d'un montant de 41 777,00 € au titre du Fonds départemental de solidarité rurale. De ce fait, relance a été faite auprès de l'architecte pour publier au plus vite l'appel d'offre pour les travaux.  
Simultanément, nous avons déposé toutes les demandes de subventions envisagées, auprès de la région au titre du Contrat régional de solidarité territoriale pour la partie paysagère et auprès de la DRAC (Direction des affaires culturelles) pour la partie structure des ponts  
A celles-ci s'ajoutent également des financements possibles pour le petit patrimoine (lavoir) et avec l'appui de la fondation du patrimoine.

Soyez assurés que nous entreprenons le maximum pour faire avancer au mieux ce projet que nous suivons depuis de longues années déjà.

# COMMERCES LOCAUX

La commune a la chance d'avoir des commerces locaux qui ont prouvé toute leur importance depuis le 17 mars. Vous avez à votre disposition :

- ❖ La boulangerie DREUX et l'épicerie VIVECO qui au-delà du magasin proposent des livraisons à domicile.
- ❖ L'agence postale ouverte à l'épicerie.
- ❖ La fromagerie DESCHAMPS ouverte au public et vous permet de vous approvisionner en fromages mais également quelques produits locaux dont œufs, miel etc...
- ❖ L'Auberge du Val de l'Indre assure son activité « tabac-presse » et vous proposera la vente des masques « grand public » dans la limite de son approvisionnement.

M. le Maire les remercie pour leur dévouement, de même que ceux qui leur ont fait confiance et maintiendront cette confiance après le déconfinement. Le maintien de notre commerce est vital pour le bien vivre dans notre commune.



## ENVIRONNEMENT, FLEURISSEMENT

Depuis le 17 mars, vous avez été nombreux à nettoyer, entretenir et embellir vos jardins. Vous en avez également profité pour faire du rangement dans les garages dépendances et autres où nous avons souvent tendance à entasser...

Mais les déchetteries étaient fermées, et comme indiqué dans le Mot du Maire, certains n'ont pas trouvé mieux que d'effectuer des dépôts sauvages sur des terrains communaux ou par ci par là sur les chemins. Dans un jardin, il y a toujours un coin qui permet d'entasser les déchets verts dans l'attente de la solution. Et voilà, avec un peu de patience, il aurait suffi d'attendre l'ouverture des déchetteries, elles sont de nouveau ouvertes aux horaires habituels.

En cette période morose, le fleurissement et l'embellissement de vos jardins apporteront toujours un peu plus de gaieté et sérénité dans le quotidien de chacun. Par votre effort, vous contribuerez avec le fleurissement municipal au maintien de la qualité de vie dans votre commune.

Alors, n'hésitez pas à vous inscrire au concours estival proposé conjointement par la SHOT et la municipalité. Les participants 2019 sont inscrits automatiquement pour 2020.

La municipalité offrira des plants aux participants, à venir retirer au local des Services Techniques **le vendredi 5 juin 2020 entre 17h00 et 17h30**. Les plants non retirés ce jour-là ne seront pas distribués.

---

### Bulletin d'inscription au concours 2020 des maisons fleuries (A déposer ou retourner à la mairie **avant le 27 mai 2020**)

Je soussigné(e) .....

Demeurant .....

Téléphone : ..... Mail : .....

m'inscris au concours des maisons fleuries 2020 dans la catégorie suivante:

A: Balcons fleuris

C: Jardins intérieurs

E: Parcs fleuris

B: Jardins visibles de la rue

D: Commerces

F: Potagers

Mon inscription entraîne l'acceptation du règlement. J'accepte que ma maison soit photographiée lors du concours et éventuellement diffusée sur le site de la commune [www.chambourg-sur-indre.fr](http://www.chambourg-sur-indre.fr) et lors de la cérémonie de remise des prix.

A Chambourg, le

Signature

Merci de votre participation

